

## PROTOCOLE D'ACCUEIL DES ELEVES ET DES PERSONNELS

### *Principes généraux*

*Ce protocole s'appuie sur le protocole sanitaire défini par le ministère de la santé et de la Solidarité*

**La scolarisation des élèves repose sur le libre choix des familles**

**La scolarisation des élèves en situation de handicap est prioritaire**

**Les gestes barrières et de distanciation restent en vigueur au sein du collège**

**Le port du masque est obligatoire pour tous (élèves, personnels et public)**

**La mise à disposition de masques, de gel, de savon et de serviettes jetables aux élèves et aux personnels**

**Nettoyage des locaux en fin de matinée à partir de 12h00**

**Le nombre d'élèves répartis par salle ne dépassera pas 12**

**Pas de service de restauration**

### *Organisation du temps pédagogique*

L'accueil et l'encadrement des élèves se fera de **07h45 à 12h00, du lundi au vendredi**

Les professeurs prennent en charge des groupes de besoins et non des classes. Il est important de motiver et de convaincre **particulièrement** les élèves en décrochage durant le confinement et en fracture numérique. Les élèves en difficulté méritent aussi une attention toute particulière.

### *Les conditions de la reprise pédagogique*

Renforcer la relation avec les élèves comme avec les familles, notamment ceux qui se sont éloignés de l'école pendant le confinement. Echanger, écouter, faire un bilan de la situation de chaque élève pour mieux définir leur parcours. Il ne s'agit pas de finir ou de revenir sur le programme, mais de revoir avec eux les fondamentaux et la maîtrise des connaissances pour mieux appréhender la prochaine rentrée scolaire.

Les 2 premières matinées de reprise seront consacrées à des temps d'échange qui permettront :

- de sécuriser les élèves en expliquant la situation, notamment pour les plus jeunes
- d'écouter ce qu'ils ont vécu
- d'identifier d'éventuelles situations traumatisantes de confinement et de les signaler aux personnels de santé et social. (Psy-EN, Infirmière, AS)

- De leur expliquer les nouvelles règles de vie commune dans le collège, en particulier les mesures barrières, les principes de la distanciation sociale et les objectifs d'apprentissage jusqu'au 04 juillet 2020.

### *Accueil des élèves dans le collège*

- A. Deux accès** possibles pour éviter un flux trop important d'élèves : l'entrée du collège rue Abbé Grégoire et le portail des élèves, rue de l'esclave Romain

Une salle affectée par groupe de besoins pour la matinée : accès en salle des élèves : 6 élèves rentrent côté jardin, les 6 autres côté rue Abbé Grégoire.

- B. 2 sens de circulation fléché au sol** pour éviter les croisements :

1. en partant du Bât C pour se rendre au Bât E, y compris au rez de jardin, circulation dans le couloir côté rue Abbé Grégoire
  2. Pour se rendre au portail d'entrée du collège et au portail élèves, circulation dans le couloir côté jardin.
- C.** L'accès des élèves aux toilettes et aux robinets d'eau est géré par les personnels de vie scolaire comme suit : 3 élèves en même temps aux toilettes filles ou garçons, idem aux robinets. Une signalisation au sol sera posée pour rappeler la distance sociale d'un mètre imposée.
- D.** La salle d'étude si besoin, accueillera 12 élèves maxi dans le respect de la règle de distanciation.

### *Capacité d'accueil en salle des personnels*

Cette salle accueillera jusqu'à 08 personnes dans le respect de la distanciation. Elle peut trouver une extension supplémentaire au CDI si nécessaire.

### *Accueil du public*

Le port du masque est obligatoire avant de pénétrer dans l'enceinte du collège. 2 points de distribution de gel seront proposés dans le sas d'entrée et au niveau de la loge.

Hormis le secrétariat où exceptionnellement, 2 personnes pourront être accueillis, tous les autres bureaux ou lieu d'accueil des élèves et du public n'accepteront **qu'une seule et unique personne**.